

Compte rendu du conseil municipal du 3 octobre 2022

Présents : Laurent THOMAS, Florence POYET-TISSOT, Fabien DIARD, Romain DUCHEZ, Stéphanie MEUNIER, Christian VACHEZ, Michèle GIL.

Absents excusés : Jérémy CHARLES donne pouvoir à Laurent THOMAS, Caroline ESPARVIER-CHABRIT donne pouvoir à Michèle GIL, Philippe TEJEDOR donne pouvoir à Fabien DIARD.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION

Le conseil municipal valide le compte rendu du précédent conseil du 4 juillet 2022.

RQPS

Mr le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau. Celui-ci est approuvé par le conseil municipal.

Le tarif HT/an pour un abonnement en diamètre 15 est de 87 euros.

Le prix HT/M3 est de 1,64 euros.

AVANCEMENT DES TRAVAUX DE L'ESPACE LOISIRS

Mr le Maire fait un point sur les travaux réalisés et ceux restant à réaliser, présente un devis de l'entreprise CHAMBON, pour un montant de 6 620 € HT, devis dont l'entreprise a fait une remise de 550 € HT, (devis initial de 7 170 € HT)

Présentation d'un devis de l'entreprise DUCHEZ concernant la sécurisation de la tête du puit pour un montant de 1 640 € HT comprenant fourniture/pose, et d'un devis de la société PREFATECH de Pouilly-sous-Charlieu pour un montant de 928 € HT, fourniture seule, sans déchargement.

Le devis de l'entreprise DUCHEZ est retenu.

Présentation d'un devis de l'entreprise DUCHEZ d'un montant de 2 140 € HT, pour la réfection d'un mur en pisé dans l'ancien jardin de la cure. Le mur est fortement endommagé et demande une intervention rapide.

L'accessibilité étant délicat par le portail de la cure, l'accès se fera par la propriété de Mr et Mme THOMAS.

DÉLIBÉRATION SUR LE PARTAGE DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT

Suite à la nouvelle loi finance de 2022, la taxe d'aménagement doit être restituée en partie ou totalité à l'EPCI de la commune concernée.

Le conseil municipal valide l'option de ne restituer que le minimum obligatoire, soit 1%.

DÉLIBÉRATION ET CONVENTION SIG GEO-FOREZ- EST

La CCFE s'est dotée d'un SIG (système informatique géographique), en mutualisation avec le SIEL-TE42, le conseil municipal ne souhaite pas signer la convention à ce jour.

DÉLIBÉRATION RIFSEEP

Le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est un outil indemnitaire permettant de mettre en place des primes aux employés territoriaux.

Après échange, le conseil municipal décide de reporter au prochain conseil le choix, ou non, d'adopter ce régime.

ADHÉSION AU CNAS

Mr le Maire présente le « comité national d'action social »

L'ensemble du conseil municipal ne retient pas l'adhésion.

DIVERS

Le conseil municipal fait un point sur l'organisation de la journée jeux, organisée par Caroline ESPARVIER-CHABRIT qui aura lieu le 26 novembre 2022.

Mr le Maire fait lecture d'un mail de Mr CANEVET Paul, qui propose l'installation d'une épicerie sous forme de casier pour denrées sèches ou réfrigérées, l'ensemble installé dans un chalet.

Face au coût et afin de ne pas nuire aux épiceries présentes sur les communes voisines, le conseil municipal ne donne pas suite.

Mr le Maire fait lecture d'un mail reçu d'un Mizérois, qui se plaint de la nuisance sonore de ses voisins lors de festivités privées, de l'errance des chiens, de tondeuses qui fonctionnent d'après lui à des heures non appropriées, de la vitesse excessive de certain véhicule Route des Varennes.

Mr le Maire informe que le fournisseur de gaz augmentera son tarif au 2 novembre 2022 de 5,9 %.

La date du prochain conseil municipal est fixée au 22 novembre 2022 à 20 h 00.

La séance est levée à 22 h 30.